Masseurs-kinésithérapeutes : des propositions pour permettre la télékinésithérapie

Même en période de Covid-19, il peut être important d’assurer certains soins de kinésithérapie. Mais les mesures barrières peuvent être alors difficiles à mettre en place compte tenu notamment du nombre de masques insuffisant ou des conditions qui ne sont pas toujours réunies au domicile des patients. Par ailleurs, le rapport bénéfice/risque pour le patient de certains traitements ne justifie pas une prise en charge « classique ». Pourtant, une surveillance, une évaluation régulière, un rappel des consignes de prophylaxie et des exercices d’auto-rééducation dirigés limiteraient la perte de chance et les séquelles fonctionnelles pour certains patients.

C’est pour répondre efficacement à cette urgence sanitaire que la FFMKR a remis aux autorités un projet d’arrêté, un projet de décret et des propositions concrètes pour autoriser la pratique de « télékinésithérapie » durant cette période de confinement. Elle espère ainsi répondre aux attentes fortes des professionnels, mais aussi des patients.

© 2020 Les Echos Publishing